



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 avril 2021

Sessione di u 12 d'aprile di u 2021

Lieu : Bastia

Décision N° 2021-20

Objet : Présentation de la feuille de route territoriale de relance du tourisme corse de l'ATC

Oggetu : Presentazione di u fogliu di strada rilanciu di l'ATC

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, la Chambre des Territoires convoquée le 25 mars 2021 s'est réunie dans la Salle 1113 en visioconférence, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, BIANCUCCI Jean, GIANNI Jean-Jacques, GIUSEPPI Jean, GUIDICELLI Lauda, LUCIANI Saveriu, MARCELLESI Pierre, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MORGANTI Jean-Toussaint, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROSPERI Rosa, SAVELLI Pierre, SARGENTINI François, VANNI Hyacinthe

Etait absent, excusé et représenté :

ANGELINI Jean-Christophe représenté par Monika SCOTTO (ADEC)

Etaient absents et excusés : Mme et M.

CECCALDI Attilius, POLI Antoine

Etaient absents : Mmes et MM.

BERTOLOZZI Paul-Antoine, BORROMEI Vanina, CARLOTTI Pascal, CECCOLI François Xavier, DOMINICI Jean-Baptiste, FAZI Bianca, GIACOMETTI Josepha, M. LUCCIONI Jean-Baptiste, MARCANGELI Laurent, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MORTINI Lionel, NICOLAI Marc-Antoine, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Petr'Antone

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2021-20, relatif à la présentation de la feuille de route territoriale de relance du tourisme corse de l'ATC.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

A l'unanimité des membres présents

PREND ACTE

Du projet de feuille de route territoriale pour le tourisme corse tel que présenté et ci-annexé

APPROUVE

Les priorités fixées qui visent à :

- Accentuer le soutien à l'investissement et l'accompagnement des TPE PME dans le secteur touristique ;
- Accompagner la relance en créant une « foncière tourisme » ;
- Renforcer l'accompagnement des projets touristiques par la mobilisation accrue de France Tourisme Ingénierie ;
- Conforter la montée en compétences et sécuriser les parcours professionnels des saisonniers ;
- Réguler la location touristique meublée ;
- Accompagner les acteurs du tourisme vers la transition écologique, action incluant la transition écologique de la filière nautisme ;
- Accroître la chaîne de valeur et créer une chaîne d'hébergement insulaire haut de gamme.

SE FELICITE

Que deux mesures supplémentaires à ces actions aient été votées dans le cadre du volet Salvezza du plan Rilanciu è Salvezza :

- La mesure 2.4 « Promotion de la destination Corse et campagne de communication 2020-2021 » pour un montant de 6 300 000 € ;
- La mesure 4.2 « Favoriser la mise en place de dispositifs d'alternance ou d'apprentissage dans les filières du tourisme et l'ensemble des filières stratégiques » pour un montant de 250 000€.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni